



MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

Master 1 Ingénierie de la santé

Composante : Pharmacie Année 2018 / 2019

UE 210 - Affaires réglementaires, BPC, Pharmacovigilance	Patrice Ravel	UE	o	5		51						60	30	3									100	50	5	30 min	Ecrit			
UE 211 - Initiation à la gestion de bases de données cliniques – Data management	Patrice Ravel	UE	o	5	5	35	15																							
initiation à la gestion de BD - Data Management						35						40	20	2									40	20	3	30 min	Ecrit			
SAS : etude de cas							15			mini-projet	10	1	20	20	10	1	2h						40	20		2h	examen pratique			
										projet tutoré	10	1	20									15 mn	Ecrit	10	1	20				
Parcours Management de Projet en Environnement Santé (MPES)																														
UE 212- Stratégie industrielle en environnement-santé	Auréli Escande	UE	o	5	5	23	32			ECRIT et ORAL	10	1	20	80	40	4	2h					ORAL	10	1	20	80	40	4	30 min	ORAL
UE 213 - Méthodes biologiques et analytiques applicables en environnement	Auréli Escande	UE	o	5	5	29	4	30		ECRIT et ORAL	30	3	60	40	20	2	1h30					ORAL	30	3	60	40	20	2	30 min	ORAL
UE 214 - Résolution de problèmes / PEC	Auréli Escande	UE	o	5	5		70			ECRIT et ORAL	50	5	100									ORAL	50	5	100					
Parcours Dispositifs médicaux : de la conception à la commercialisation (DMCC)																														
UE 215 - Synthèse et caractérisation des biomatériaux	Benjamin Nottele	UE	o	5	5	31,5		27		ECRIT et ORAL	10	1	20	80	40	4	2h					ORAL	10	1	20	80	40	4	30 min	ORAL
UE 216 - Application des biomatériaux en Santé	Benjamin Nottele	UE	o	5	5	30		21		ECRIT et ORAL	10	1	20	80	40	4	2h					ORAL	10	1	20	80	40	4	30 min	ORAL
UE 217 - Apprentissage par résolution de problème : Conception d'un DM à partir de biomatériaux	Benjamin Nottele	UE	o	5	5		70						40	20	4															
													40	20	4															
													40	20	4															
													20	10	1											30 min	Rapport Oral Encadrement			





Approuvé en CFVU
Le 14 juin 2018
conformément à la
Charte des examens

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES du Master 1 Ingénierie de la Santé

Composante : Pharmacie - Année 2018/ 2019

STAGE PROFESSIONNEL

Le stage doit être effectué dans son intégralité et est obligatoire (sauf dérogation de l'équipe pédagogique) pour l'obtention du M1.

Il doit être d'une durée de 3 à 5 mois et s'effectue à temps complet de manière continue dans une entreprise en France ou à l'Étranger.

Le stage se valide séparément des autres UEs.

La convention de stage doit être signée par toutes les parties avant le début effectif du stage. Par conséquent, aucun stage ne peut commencer avant la signature de la convention de stage par les quatre signataires.

SESSION 2

En cas d'échec à la 1^{ère} session (semestre S1 inférieur à 10/20 et/ou semestre S2 (UE enseignement) inférieur à 10/20), les étudiants devront subir, les épreuves de rattrapage, **obligatoirement et uniquement** dans les UEs où leurs notes auront été inférieures à 10/20.

Si l'UE stage n'est pas validée (note inférieure à 10/20 pour cette UE), l'étudiant devra présenter, dans les 15 jours qui suivent la délibération, un nouveau rapport de stage avec ou sans soutenance orale.

ADMISSION

- L'admission porte sur l'ensemble des épreuves correspondant à chaque unité d'enseignement (UE)
- Sont déclarés admis au M1, les étudiants ayant obtenu une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20 :
 - au semestre S1
 - au semestre S2 (hors stage)
 - à l'UE 202, UE de stage
- Toutes les unités d'enseignement (UE) d'un semestre se compensent entre elles, sauf l'UE de stage.
- Les semestres S1 et S2 ne se compensent pas entre eux.

REMARQUES

1°) Les étudiants qui ont été ajournés à la 1^{ère} session conserveront les notes des UEs acquises (égales ou supérieures à 10/20).
Ils devront subir à la 2^{ème} session un examen uniquement dans les UEs non acquises (notes inférieures à 10/20).
Au sein des UEs non acquises, les étudiants repassent les épreuves où ils n'ont pas eu la moyenne et non l'UE dans sa totalité.

2°) Les UEs obtenues par l'étudiant sont définitivement acquises.



MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES du Master 1 Ingénierie de la Santé Composante : Pharmacie - Année 2018/ 2019

3°) Validation des Travaux pratiques et des contrôles continus :

. Sont déclarés admis aux TP et au CC d'une UE, les étudiants ayant obtenu une note supérieure ou égale à 10/20 à l'épreuve pratique de travaux pratiques et/ou au contrôle continu de travaux pratiques et/ou au contrôle continu.

. L'admissibilité acquise à la 1^{ère} session est valable pour la 2^{ème} session.

. Si l'étudiant n'a pas acquis les TP ou le CC d'une UE (note inférieure à 10/20 à la 1^{ère} session), il subira à la 2^{ème} session un examen portant sur l'ensemble des TP constitutifs de l'UE ou sur l'ensemble de l'UE si c'est le CC qui n'a pas été validé.

4°) En cas de redoublement, l'étudiant devra repasser l'ensemble des épreuves écrites et/ou orales des UE non acquises des deux semestres constitutifs de son année universitaire. L'admissibilité aux TP et aux contrôles continus (CC) acquise à l'une ou l'autre des 2 sessions reste valable uniquement pour l'année universitaire suivante.

5°) La note de 0/20 à une UE est éliminatoire.

Modifications des modalités de contrôle des connaissances du Master 1 mention Ingénierie de la santé pour l'année universitaire 2018/2019



*Approuvé en CFVU
Le 14 juin 2018
conformément à la
Charte des examens*

Semestre 1

UE Bases de données – Epidémiologie et Environnement santé
Bases de données

CC : **mini projet et pratique**

Au lieu de Ecrit et Oral

2^{ème} session à l'**écrit** (au lieu d' Oral)

UE Stratégie de développement de produits de santé -Gestion de projet et développement clinique

CC **10%**

CT **90%**

Au lieu de CC 20% et CT 80%

UE Axes thérapeutiques – Pharmacocinétique – PEC

2^{ème} session à l'**écrit** (au lieu d' Oral)

UE Biomatériaux et dispositifs médicaux DM

CC : **TP (écrit et oral)** au lieu de Ecrit et Oral

Semestre 2

UE Monitoring et logistique des essais cliniques

2^{ème} session à l'**écrit** ou lieu d'Oral

UE Affaires réglementaires, BPC, Pharmacovigilance

2^{ème} session à l'**écrit** ou lieu d'Oral

UE Initiation à la gestion de bases de données cliniques – Data Management

Initiation à la gestion de BD - Data Management

1^{ère} session : CT Ecrit 40% durée : 2h30 (épreuve commune avec UE Affaires réglementaires, BPC, Pharmacovigilance)

2^{ème} session : 40% Ecrit durée : 30 mn

SAS

1^{ère} session

CC : mini projet 20%

CT examen pratique 20% 2h

2^{ème} session

Examen pratique 40% 2h

Etude de cas

1^{ère} session

Projet tutoré 20%

2^{ème} session

Ecrit de 15 mn 20%

Au lieu de

1^{ère} session

CC 40% Ecrit et oral

CT : Ecrit 40%

Projet tutoré rapport 20%

2^{ème} session

CC remplacé par un oral 40%

CT : oral 60%